



# PLU

Gometz-le-Chatel  
Plan Local d'Urbanisme

## 6.1 Plan de zonage n°1

Échelle 1 : 5000

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 12 décembre 2016

Révision allégée et modification du PLU approuvées par délibération du Conseil municipal le 17 décembre 2018

Prise en compte des remarques du contrôle de légalité du Préfet par délibération du Conseil municipal le 18 février 2019



**GOMETZ-LE-CHATEL**



### Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (L.151-41 4°)
- Secteur de mixité sociale (L.151-15). À l'intérieur de ces secteurs, la totalité des logements créés seront des logements locaux sociaux.
- Polygone d'implantation des constructions (en application des articles 2, 6, 7, 8, 9, 10 de la zone Na du règlement)
- Ensemble bâti remarquable (L.151-19)
- Élément bâti ou paysager remarquable (L.151-19)
- Espace boisé classé (L.113-1 et L.113-2)
- Espace vert remarquable strict (L.151-23)
- Espace vert remarquable évolutif (L.151-23)
- Zone humide avérée (L.151-23 et R.123-11h)
- Zone humide présumée (L.151-23 et R.123-11h)
- Zone humide potentielle (L.151-23 et R.123-11h)
- Haie à protéger (L.151-23)
- Corridor écologique (R.123-11 i)
- Arbre isolé (L.151-23)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11)

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Destination	Surface approximative en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
1	Placette de retournement	240	Commune
2	Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole	320	Commune
3	Aménagement de la place et des abords de l'église	155	Commune
4	Élargissement de voies	2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique	Commune
5	Aménagement d'espaces publics	1 730	Commune
6	Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche	500	Commune

Tableau des emplacements réservés pour mixité sociale (au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)			
Numéro	Destination	Surface approximative en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
A	Opération de logements sociaux	1 380	Commune